

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 12 juin 2025

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt cinq le **12 juin 2025, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

19 mai 2025

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**12 juin 2025**

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Pierre BEAU

**Suppléants** : Gérard CHAUVEAU, Anne-Marie THEVENET, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Jean-Albert BOULAY, José ABRUNHOSA

**Suppléant excusé** : Virginie VERNERET, LEDOUX Stéphane, Isabelle SOIRAT

**Pouvoirs :**

Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Claire GRANGER  
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Christophe THORIN

**N°35.2025bis**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Karine MICHOT, Marie-Agnès FERET, Philippe MERCIER, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Marc MORETTI

Objet de la délibération :

**Mission Obligatoire –  
Concours- Examens  
Professionnels – Coût  
d'organisation de l'Examen  
Professionnel de Moniteur  
Educateur et Intervenant  
Familial Principal (Avancement  
de grade) – Session 2024**

Eric BARDET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

M. Jacques BOUVIER, Vice-Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration :

- les dispositions des articles L452-38-1° et L452-46 du Code Général de la Fonction Publique relatives à l'organisation des concours et examens professionnels,
- les dispositions de l'article 1-1-1° de la Charte régionale de Coopération des Centres de Gestion de la Région Centre-Val de Loire relatives à l'organisation des concours et examens professionnels et celles de l'article 2-3-2° de cette même charte, relatives aux concours et examens transférés,

.../...

- les dispositions relatives à ladite *convention IDF/CVL* pour la co-organisation des concours et des examens professionnels, entre les Centres de Gestion de l'inter-région Ile-de-France / Centre-Val de Loire, non couverts par la convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion.

S'agissant donc plus spécifiquement de l'examen professionnel de moniteur éducateur et intervenant familial principal, le Vice-Président précise que celui-ci n'entre pas dans la catégorie des concours et examens transférés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) aux Centres De Gestion.

Il s'agit d'un concours de catégorie B de la filière Médico-sociale :

- pour les collectivités et établissements publics ayant conventionné : le centre de gestion organisateur (chargé de l'opération de concours et d'examens professionnels) facture et perçoit auprès des autres centres de gestion, une fraction du coût d'organisation de l'opération concernée, en proportion du nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude relevant de leur compétence géographique
- pour les collectivités et établissements publics n'ayant pas conventionné : l'autorité territoriale nomme un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion organisateur et lui rembourse la somme égale au coût de l'examen, ramené au nombre de lauréats qu'elle a nommé.

À ce titre, le Vice-Président présente le tableau, ci-après, détaillant le coût de l'examen professionnel de moniteur éducateur et intervenant familial principal, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

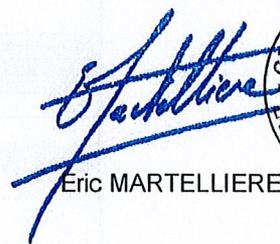
<b>EXAMEN PROFESSIONNEL MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL</b>	
<b>SESSION 2024</b>	
NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS :	3
NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS :	3
NOMBRE DE LAURÉATS INSCRITS SUR LISTE D'APTITUDE :	1
DATE EPREUVE	12/02/2024
<b>Frais directs</b>	
Fournitures administratives et sanitaires	10,09 €
Rémunération et charges des surveillants, examinateurs, correcteurs, jury, concepteur :	
* Indemnités brutes	542,50 €
* Charges patronales	64,85 €
* Frais de déplacement	78,60 €
* Frais de repas et d'hébergement	/
Frais relatifs aux personnels affectés au service Concours (salaire + charges patronales) :	1 212,01 €
<b>TOTAL DES FRAIS DIRECTS</b>	<b>1 908,05 €</b>
<b>Frais indirects</b>	
Résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent l'année du concours ou de l'examen :	
Compte 60	4 451,19 €
Compte 61	10 821,02 €
Compte 62	5 670,66 €
Compte 68	0,00 €
<b>TOTAL DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>20 942,87 €</b>
<b>Coût unitaire des frais indirects</b>	
Total des frais indirects / Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des trois années précédentes	
20942,872 / 1603	13,06 €
<b>COÛT UNITAIRE DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>13,06 €</b>
<b>Coût réel des frais indirects</b>	
Coût réel des frais indirects = coût unitaire des frais indirects * nombre d'inscrits au concours	
13,06 € * 3	39,19 €
<b>COÛT REEL DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>39,19 €</b>
<b>COÛT du LAUREAT</b>	
[(frais directs + coût réel des frais indirects)] / Nombre de lauréats Inscrits sur la liste d'aptitude = <b>1 947,24 €</b>	
<b>COÛT TOTAL de l'EXAMEN</b>	
(frais directs + coût réel des frais indirects) = <b>1 947,24 €</b>	

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'arrêter**, au titre de l'examen professionnel de moniteur éducateur et intervenant familial principal – session 2024, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :
  - o le coût total de l'examen : **1 947,24 €**
  - o le coût lauréat à : **1 947,24 €**
- **de solliciter** la participation financière, auprès de l'employeur du lauréat à cet examen,
- **d'autoriser** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 12 juin 2025

Le Président,

  
Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : *18 Juin 2025*  
Exécutoire le : *18 Juin 2025*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

  
Eric MARTELLIERE

